



# L'essentiel de l'investissement responsable et durable **2022**



La Macif,  
c'est vous.



# Sommaire

<b>Édito</b>	<b>4</b>
<b>01 Une gestion financière responsable</b>	<b>7</b>
1.1 Nos actifs financiers	
1.2 Nos actions pour une finance plus responsable et durable	
<b>02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable et durable</b>	<b>15</b>
2.1 Lutter contre le changement climatique	
2.2 Protéger la biodiversité	
2.3 Mettre nos valeurs au service de la société	
<b>Et maintenant</b>	<b>25</b>
<b>Glossaire</b>	<b>26</b>
<b>Notes personnelles</b>	<b>27</b>

*Cette publication n'est pas établie pour répondre à une exigence réglementaire, elle ne se substitue en rien aux rapports imposés par la réglementation en vigueur.*

*Son périmètre concerne les entités Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis, dont les principales activités sont détaillées dans le rapport annuel et le rapport d'activités de Macif SAM .*

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos publications financières et extra-financières *via* le lien suivant :  
<https://www.macif.fr/assurance/la-macif/chiffres-cles-et-investisseurs/informations-financieres>

# Édito



## En route vers le monde d'après...

Depuis plus de 25 ans, nous sommes engagées dans le développement durable et responsable. Nos investissements financiers reflètent cet engagement. Au-delà de la prise en compte des risques financiers, nous nous préoccupons également de leurs impacts environnementaux et sociétaux.

Aujourd'hui, la prise en compte des risques extra-financiers devient incontournable. Le renforcement de la réglementation française et européenne, ainsi que la multiplication des produits d'investissements durables en témoignent.

Afin de contribuer concrètement à la transition vers un monde plus durable et plus juste, nous avons souhaité, en 2022, renforcer nos engagements en tentant de relever trois défis majeurs : protéger le climat, préserver la biodiversité et apporter une contribution positive en matière sociétale et de droits de l'Homme.

En tant qu'investisseurs institutionnels, nous devons chercher à encourager les bonnes pratiques. Ainsi, nous continuons nos démarches de dialogue et d'engagement avec certaines des entreprises dans lesquelles nous investissons. Même si nous privilégions le

dialogue, nous avons, toutefois, été amenées à renforcer nos exclusions, afin de ne plus soutenir financièrement les entreprises allant à l'encontre de nos critères d'investissement responsable.

Notre Raison d'Être " *Protéger le présent et permettre l'avenir, pour nous tous et les générations futures* " se décline ainsi dans nos choix d'investissement.

Nous avons souhaité publier ce guide afin d'étayer par des exemples concrets nos actions et réalisations en matière de finance durable et d'investissement responsable.

**Sabine CASTELLAN-POQUET**  
**Directrice des Investissements**

Depuis 2015, les exigences extra-financières ne cessent de croître que ce soit au niveau français, européen ou mondial, imposant aux investisseurs institutionnels une communication de plus en plus importante sur leur stratégie d'investissement et leurs résultats extra-financiers.



**Au niveau de la réglementation française**, nous publions des rapports dits « Rapport investissements responsables » désormais appelés « Rapport ESG Climat » qui répondent aux exigences de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte amendé par l'article 29 de la loi énergie-climat (LEC). Ces rapports permettent d'obtenir des informations sur la manière dont nous gérons les risques environnementaux et sociétaux, sur nos moyens dédiés à l'analyse extra-financière ou encore sur ce que nous mettons en place pour faire face aux enjeux climatiques et de protection de la biodiversité.

**Au niveau européen**, le règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) impose aux acteurs des marchés financiers, dont les assureurs, la publication d'informations extra-financières selon un cadre de transparence précis.

- Pour les produits financiers, le niveau d'informations à publier dépend du degré de prise en compte des critères extra-financiers dans leur stratégie d'investissement. Pour ce faire, le règlement a défini une classification des produits en trois catégories (cf. page 10) ;
- Au niveau de l'entreprise, sont demandées des informations sur l'intégration des risques liés à la durabilité dans les activités d'investissement (**article 3**), sur la prise en compte des Principales Incidences Négatives (*Principal Adverse Impact*) (**article 4**) et sur la prise en compte des risques de durabilité dans les politiques de rémunération des dirigeants (**article 5**).

Quant à la taxonomie, elle est venue poser un cadre destiné à définir les activités économiques respectueuses de l'environnement et demander aux investisseurs de calculer la part de ces activités dans leurs investissements. Nous publions cet indicateur dans notre Déclaration de Performance Extra-Financière (établie conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) ainsi que dans notre rapport ESG Climat Macif SAM et ses filiales - article 29 LEC.

**Au niveau mondial**, les Objectifs de Développement Durable (ODD) s'imposent désormais comme de nouveaux indicateurs pour les investissements. En septembre 2015, 193 pays membres des Nations-Unies, dont la France, ont adopté un programme de développement durable composé de 17 objectifs définissant les priorités pour construire un monde meilleur : plus équitable, plus inclusif et plus durable.



De plus, l'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, entériné par l'Union Européenne et 196 pays lors de la COP 21\*, fixe un objectif commun de maintenir le réchauffement mondial sous la barre des 2 °C d'ici 2100.

\* Cf. glossaire page 26



# 01

## Une gestion financière responsable

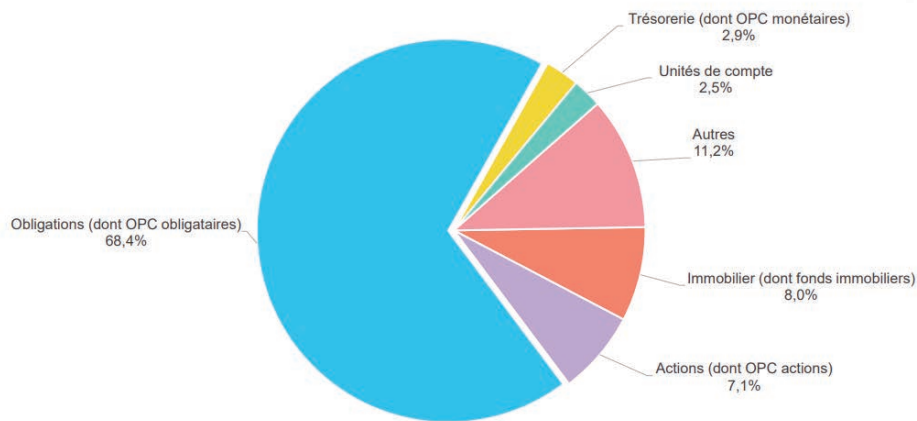
1.1 Nos actifs financiers	8
1.2 Nos actions pour une finance plus responsable et durable	12

Cette publication concerne les entités Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis. Les données chiffrées sont consolidées et communiquées en valeur de marché.

### 1.1 Nos actifs financiers

À fin 2022, notre portefeuille financier avait un encours global de 36,9 milliards d'euros.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de cet encours par grandes classes d'actifs :



#### ZOOM SUR L'ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un contrat d'épargne sur lequel un épargnant peut investir sur un support en euros et sur des supports en unités de compte.

- Le support en euros d'un contrat d'assurance-vie est un portefeuille d'actifs financiers diversifié géré par l'assureur lui-même. Cela signifie que c'est lui qui va, selon sa stratégie d'investissement, placer sur les marchés financiers l'argent épargné sur le support en euros ;
- Les unités de compte sont des supports d'investissement que l'assureur-vie sélectionne pour offrir à ses adhérents la possibilité de diversifier leurs placements sur les marchés financiers. La gestion de ces supports est assurée par des sociétés de gestion.

Au sein de notre portefeuille financier, l'encours géré dans le cadre des supports en euros de Mutavie était de 22,9 milliards d'euros à fin 2022.

La répartition de cet encours par grandes classes d'actifs était la suivante :





Dans notre stratégie d'investissement, nous intégrons la prise en compte des critères extra-financiers à chacune des classes d'actifs en portefeuille.

## LES CRITÈRES EXTRA-FINANCIERS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)



Les critères ESG sont les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils permettent aux investisseurs d'évaluer la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

- **E pour Environnement** : prendre en compte la protection de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc. ;
- **S pour Social et Sociétal** : prendre en compte la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des riverains, l'impact sociétal des produits, etc. ;
- **G pour Gouvernance** : vérifier l'indépendance du conseil d'administration, prévenir la corruption, etc.

### 1.1.1 LES VALEURS MOBILIÈRES

Les valeurs mobilières représentent les actifs financiers qui regroupent les actions, les obligations et les OPC (organismes de placement collectif).



La gestion financière et l'analyse extra-financière de nos actifs mobiliers sont confiées à la société de gestion Ofi invest Asset Management (AM).

Une analyse des critères ESG est réalisée sur nos portefeuilles d'obligations souveraines et d'entreprises privées.

→ **Pour nos investissements réalisés sur des obligations d'entreprises du secteur privé**, l'analyse des critères ESG s'appuie sur les informations fournies par différents fournisseurs de données extra-financières, notamment l'agence de notation MSCI. Elle est complétée d'une étude de la documentation publiée par l'entreprise et éventuellement, d'un échange avec elle pour confirmer et approfondir certaines thématiques.

Il en résulte un score ESG global qui représente le niveau de maîtrise, par l'entreprise, de ses principaux risques extra-financiers.

À partir de ce score, un classement des entreprises en cinq catégories est réalisé :



Fin 2022, les deux meilleures catégories ESG (*leader* et *impliqué*) représentaient 70,9 % de l'encours analysé.

→ **Pour notre portefeuille d'OPC**, depuis mars 2021, nous suivons les classifications SFDR des OPC sur lesquels nous investissons.



Objectif : À fin 2022, avoir 70 % de l'encours de ce portefeuille investi sur des OPC classifiés article 8 ou 9 selon ce règlement.



À fin 2022, notre objectif était atteint. 81,7 % de cet encours était investi dans des OPC classifiés article 8 ou 9 selon le règlement SFDR.



## LES CLASSIFICATIONS SFDR DES OPC

Au niveau des produits financiers, le règlement SFDR est venu imposer une classification des OPC en trois catégories :

- **Article 6** : Le produit ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable ;
- **Article 8** : Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et est investi dans des sociétés appliquant des principes de bonne gouvernance. Il ne s'articule cependant pas autour d'un objectif d'investissement durable spécifique ;
- **Article 9** : Le produit a pour objectif principal l'investissement durable. Il est investi dans des sociétés ayant des activités qui contribuent à au moins un objectif environnemental ou social et ne causent par ailleurs aucun préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité. De plus, les sociétés dans lesquelles il est investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

### 1.1.2 LES VALEURS IMMOBILIÈRES

Notre portefeuille immobilier est composé de fonds immobiliers et d'immeubles.



La gestion financière et l'analyse extra-financière de nos actifs immobiliers sont confiées à la société de gestion Ofi invest Real Estate.

L'analyse extra-financière réalisée couvre la part de ce portefeuille constituée d'immeubles de bureaux situés en France et d'une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> soit 80,9 % de notre encours investi en actifs immobiliers.

Depuis 2016, Ofi invest Real Estate a mis en place une politique énergétique et environnementale (PEE). Des indicateurs y sont définis afin de mesurer et améliorer la performance extra-financière des immeubles en portefeuille. Les principaux objectifs de la PEE sont :

- Réduire de manière coordonnée l'empreinte environnementale de notre patrimoine immobilier ;
- Satisfaire aux obligations réglementaires de plus en plus contraignantes (dispositif Éco-Énergie, plan de mobilité, plan climat par exemple).



Objectif : À fin 2023, avoir certifié en exploitation 50 % de nos immeubles de bureaux situés en France et d'une surface supérieure à 1 000 m<sup>2</sup>.



À fin 2022, ce pourcentage s'élevait à 47 %.



## CERTIFICATION CONSTRUCTION HQE (HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE)

Certification française attestant que des critères environnementaux, au-delà de la réglementation, sont pris en compte dès la construction de l'immeuble. Elle peut être étendue à une **certification HQE exploitation**, d'une validité de 5 ans, attestant le maintien, voire l'amélioration, des performances environnementales du bâtiment dans sa phase d'utilisation.

### 1.1.3 LES UNITÉS DE COMPTE\*

Mutavie souhaite depuis plusieurs années offrir à ses adhérents la possibilité d'épargner de façon responsable et durable.

Pour ses contrats d'assurance-vie, Mutavie veille à sélectionner des supports en unités de compte dont la stratégie de gestion intègre les critères extra-financiers.

Cela passe, notamment, par le suivi d'informations telles que :

- le pourcentage de sociétés de gestion signataires des PRI (cf. page 12) ;
- la classification SFDR des unités de compte ;
- la sélection d'unités de compte labellisées.

#### LES LABELS

Les labels garantissent la fiabilité de la gestion responsable des produits financiers.

L'obtention de ces labels, décernés par des organismes indépendants, oblige la société de gestion à rendre compte régulièrement de la qualité de sa gestion extra-financière et à mesurer l'impact de ses investissements sur des critères environnementaux, sociétaux et/ou de bonne gouvernance.

Un label est décerné pour une durée fixe mais renouvelable. Des contrôles intermédiaires sont réalisés afin de vérifier que les critères extra-financiers sont toujours correctement pris en compte.

Le label ISR d'État a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Il est décerné aux produits financiers mettant en œuvre une analyse extra-financière mesurable et concrète.



Le label solidaire de Finansol a été créé en 1997. Il permet de distinguer les produits financiers contribuant à des activités solidaires.



Le label *Greenfin* a été créé en 2015. C'est le premier label d'État qui garantit la contribution effective au financement de la transition énergétique en imposant une sélection des entreprises sur la base de leurs activités. Ce label impose également des exclusions liées au climat (énergies fossiles).



Le label *ESG Luxflag* est un label luxembourgeois créé en 2015. Il est gage d'une stratégie d'investissement intégrant la prise en compte des critères ESG. Il y associe des exclusions liées au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.



À fin 2022	Multi Vie	Jeewan Patrimoine (gestion libre)	Macif PER (gestion libre)
Nombre de supports en unités de compte	9	22	16
Sociétés de gestion signataires des PRI	100 %	100 %	100 %
Unités de compte article 8 SFDR	8	19	14
Unités de compte article 9 SFDR	1	3	2
Unités de compte labellisées	9	15	13

\* Sur les supports en unités de compte, il existe un risque de perte en capital supporté par l'épargnant.

## 1.2 Nos actions pour une finance plus responsable et durable

Depuis plus de 25 ans, nos choix d'investissement sont guidés par notre volonté de financer l'économie durable, de concilier performance financière et mise en

œuvre de nos valeurs mutualistes, ainsi que par notre préférence pour le dialogue plutôt que l'exclusion.

### 1.2.1 NOS ADHÉSIONS ET ALLIANCES

À côté de ces grandes lignes directrices, afin de contribuer aux débats publics et à la progression des connaissances sur les enjeux de durabilité, de transition

climatique et de protection de la biodiversité, nous participons activement à plusieurs initiatives et alliances d'investisseurs\* telles que :

Signatory of:



#### LES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont une initiative lancée par les Nations-Unies en 2006. Celle-ci requiert des investisseurs signataires :

- qu'ils intègrent les enjeux ESG dans leur processus d'analyse et de prise de décisions en matière d'investissement et dans leurs pratiques actionnariales ;
- qu'ils publient un rapport annuel sur leur activité d'investissement responsable.



Nous sommes signataires des PRI depuis 2016. Notre société de gestion, Ofi invest AM, est signataire des PRI depuis 2008.

Par cette double adhésion, nous offrons à nos sociétaires et adhérents une gestion d'actifs effectuée en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

\* Pour plus d'informations sur TCFD, CDP et Act4nature international : cf. glossaire page 26, sur Net-Zero Asset Owner Alliance : page 16 et sur Finance for Biodiversity Pledge : page 20.

## 1.2.2 NOTRE DÉMARCHE DE DIALOGUE

En tant qu'investisseurs institutionnels, notre portefeuille financier est majoritairement composé d'obligations détenues en direct.

Dialoguer avec les entreprises que nous finançons nous permet de susciter de leur part une meilleure prise en compte des critères ESG.

Notre démarche de dialogue vise plusieurs objectifs :

- obtenir davantage d'informations extra-financières de la part d'une entreprise ;
- inciter les entreprises ayant de faibles performances extra-financières ou faisant l'objet de controverses\*, à renforcer leur niveau de maîtrise de ces risques ;

- encourager les entreprises à progresser sur des thématiques ciblées, porteuses de nos valeurs comme la lutte contre la pollution plastique dans l'océan (démarche réalisée entre 2020 et 2022) ou l'inclusion des jeunes dans les entreprises (démarche de dialogue initiée en 2022) ;
- étayer nos politiques sectorielles en incitant les entreprises à adopter des stratégies de transition climatique et environnementale crédibles.

Le dialogue avec les entreprises présentes en portefeuille est ainsi un levier d'action essentiel de notre stratégie d'investisseurs responsables.

## 1.2.3 NOS EXCLUSIONS D'INVESTISSEMENT

Le dialogue est un moyen d'action fort car il nous permet de faire bouger les choses au sein même des entreprises.

Cependant, il ne peut suffire. Ainsi, pour aller plus loin dans notre démarche responsable et afin de ne plus soutenir financièrement des entreprises ayant des activités néfastes pour la société et l'environnement ou allant à l'encontre de nos valeurs mutualistes, nous avons intégré des critères d'exclusions dans notre stratégie d'investissement responsable.

Afin de contribuer à la transition énergétique et donc à la protection du climat, nous nous sommes engagées à réduire notre exposition aux énergies fossiles *via* l'adoption de politiques d'exclusions visant les entreprises les moins préparées à la transition

énergétique (selon une analyse interne réalisée par Ofi invest AM) et visant les secteurs pétro-gazier et du charbon.

Nous avons également adopté des exclusions sectorielles sur le tabac, l'armement controversé et l'huile de palme afin de limiter les impacts négatifs de nos investissements sur la société et l'environnement.

Enfin, nous n'investissons plus dans les entreprises qui font face à des controverses sévères relatives à au moins un des 10 principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (respect des droits de l'Homme, des droits du travail, respect de l'environnement, lutte contre la corruption, etc.) et qui n'apportent pas de mesures de remédiation appropriées.

Pour plus de détails sur les analyses extra-financières réalisées par Ofi invest AM et Ofi invest Real Estate, consulter le rapport ESG Climat Macif SAM et ses filiales - article 29 LEC.

\* Cf. glossaire page 26



# 02

## Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable et durable

2.1 Lutter contre le changement climatique	16
2.2 Protéger la biodiversité	20
2.3 Mettre nos valeurs au service de la société	23

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable et durable

La stratégie d'investissement responsable de Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis est structurée autour de trois défis majeurs :



la lutte contre le changement climatique,



la protection de la biodiversité,



l'apport d'une contribution positive en matière sociale et de droits de l'Homme.

## 2.1 Lutter contre le changement climatique

Conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et de l'Union Européenne, nous nous engageons à aligner nos investissements avec une trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 50 % à horizon 2030\*, en vue d'atteindre la neutralité

carbone en 2050 et de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Dans le cadre de cet engagement, nous avons fait le choix en 2022 d'adhérer à la *Net Zero Asset Owner Alliance*.



### LA NET ZERO ASSET OWNER ALLIANCE

La *Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)* est une coalition regroupant des investisseurs institutionnels engagés pour atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Elle est soutenue par l'UNEP FI, l'initiative financière du Programme des Nations-Unies pour l'environnement.

Ses signataires s'engagent à participer à la construction de méthodologies basées sur des scénarios scientifiques de limitation de la hausse des températures à 1,5 °C. Ils doivent également se fixer des objectifs à fin 2025 puis tous les cinq ans et rendre compte des progrès réalisés.



Pour parvenir à notre objectif, nous avons défini sept leviers d'action pour réduire nos émissions de gaz à

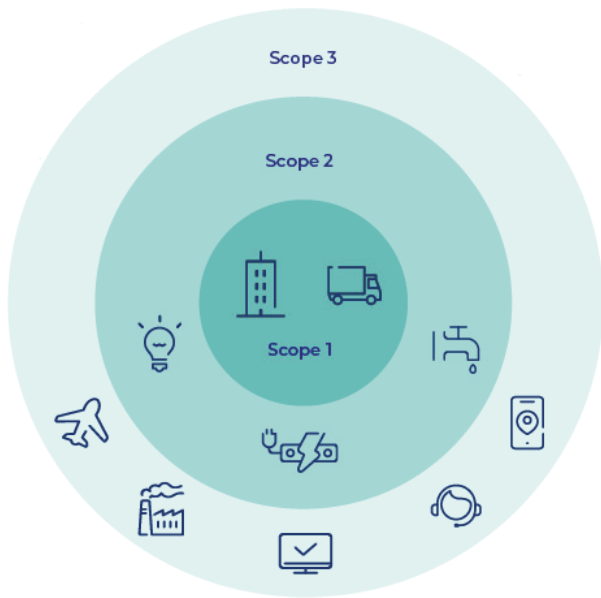
effet de serre (détaillés dans le rapport ESG Climat Macif SAM et ses filiales - article 29 LEC).

\* En prenant 2022 pour année de référence.



## 2.1.1 ZOOM SUR DEUX DE NOS LEVIERS D'ACTION

→ Réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre induites par nos investissements en obligations cotées gérées en direct, à horizon 2030, sur les scopes 1, 2 et 3, en prenant 2022 pour année de référence.



### LES SCOPES

Ils désignent le périmètre au sein duquel sont étudiées les émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise.

**Scope 1** : Émissions générées directement par l'entreprise dans le cadre de l'exercice de son activité (chaudières, flotte des véhicules professionnels de l'entreprise, etc.) ;

**Scope 2** : Émissions générées indirectement par la consommation d'électricité ou de chaleur de l'entreprise (pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, etc.) ;

**Scope 3** : Autres émissions générées en amont et en aval du processus de production (déplacements domicile/travail, achats de matières premières, utilisation des produits et gestion de leur fin de vie, etc.).

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Dans cette démarche, nous avons fait le choix de prendre en compte, dans nos calculs, les impacts des entreprises sur lesquelles nous investissons, sur la totalité de leur chaîne de valeur, c'est-à-dire en intégrant le scope 3 de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous avons conscience qu'une absence d'intégration du scope 3 pourrait nous amener à établir des stratégies d'investissement susceptibles de se révéler erronées à moyen terme.

Cependant, nous avons également conscience des marges d'approximation liées au caractère modélisé des données de scope 3 disponibles actuellement.

Fin 2022, sur les scopes 1, 2 et 3, l'empreinte carbone de notre portefeuille d'obligations d'entreprises était de 538,9 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub> par million d'euros investis\*.

Les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3 sont mesurées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par million d'euros investis, sur la base de l'empreinte carbone en valeur absolue des entreprises, rapportée à notre part de détention de chacune d'elles.

**Les mesures que nous mettons en œuvre pour réduire l'empreinte carbone de notre portefeuille allient :**

- La réduction de nos investissements sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre ;
- Le financement des entreprises dont les progrès sont essentiels à la transition énergétique de l'économie.

Notre objectif sera revu *a minima* tous les cinq ans, et pourra l'être de façon anticipée dès 2025, afin d'intégrer les évolutions liées à la disponibilité et à la qualité des données.

\* Taux de couverture de 81 % de l'encours de notre portefeuille d'obligations d'entreprises.

→ **Réduire de 30 %, à horizon 2025, les consommations énergétiques du patrimoine immobilier géré, par rapport à 2016.**



Le secteur du bâtiment émet près du quart des émissions nationales de gaz à effet de serre. Pour notre patrimoine immobilier, nous menons une gestion responsable et durable.

**Avant d'acquérir un immeuble**, une analyse de sa performance extra-financière (dont sa consommation énergétique) est réalisée, selon une méthodologie interne à Ofi invest Real Estate, et d'éventuelles actions d'amélioration de cette performance sont définies.

**Une fois l'immeuble acquis**, tous les leviers possibles pour améliorer sa performance énergétique sont activés et ce, à plusieurs niveaux :

- du bâtiment lui-même (par exemple la réalisation de travaux d'isolation des toitures) ;
- de son exploitation (par exemple la détection de présence pour les éclairages) ;
- de son usage (par exemple la sensibilisation des occupants).

Nous sommes propriétaires de nos immeubles mais nous ne pouvons pas influencer seuls sur leur amélioration extra-financière. Ainsi, par l'intermédiaire de notre gestionnaire, Ofi invest Real Estate, nous travaillons en relation étroite avec l'ensemble des parties prenantes : les locataires, les exploitants et les prestataires de travaux.

**Pour améliorer les consommations énergétiques de nos immeubles**, nous :

→ **Adaptons la consommation à l'utilisation réelle des locaux**

Nous avons réalisé une étude afin de connaître les horaires d'occupation d'un immeuble. Suite à celle-ci,

le chauffage a pu être reprogrammé afin d'être baissé sur certains horaires, le *week-end* et la nuit notamment. Grâce à cette démarche, nous avons fait baisser de 32 % la consommation énergétique moyenne de cet immeuble sur une même période de l'année entre 2019 et 2021.

→ **Adaptons les locaux et sensibilisons les occupants à un usage économe en énergie**

Il s'agit par exemple de privilégier des équipements bureautiques économes en énergie ou de réaliser un programme de formation et de sensibilisation auprès des locataires.

→ **Installons des équipements performants et des dispositifs de contrôle et de gestion**

Cette action se concrétise notamment par l'installation d'équipements économes à faible investissement, comme des éclairages LED ou des détecteurs de présence pour les luminaires, ou, avec un investissement plus conséquent, par le remplacement des équipements de chauffage ou de climatisation obsolètes par des équipements à haut rendement (chaudière à condensation par exemple).

→ **Injectons des énergies renouvelables en auto-consommation dans nos bâtiments**

Nous avons finalisé en 2022 notre projet de centrale solaire photovoltaïque en auto-consommation sur le parking d'un immeuble de notre campus niortais. Ces ombrières permettent de fournir 15 % des besoins énergétiques de ce campus.

**Lors d'une rénovation globale d'un immeuble**, nous visons une certification environnementale HQE (cf. page 10), BREEAM\* ou équivalent, après achèvement des travaux.



Les ombrières du Campus Macif à Niort permettent de couvrir 15 % de ses besoins énergétiques

\* Cf. glossaire page 26

## 2.1.2 POUR ALLER (+) PLUS LOIN

En complément de nos leviers d'action, nous sélectionnons des investissements fléchés vers la lutte contre le changement climatique.

→ **Au sein de notre portefeuille obligataire**, l'investissement dans des obligations vertes nous permet de contribuer directement à des projets dont l'impact environnemental positif est attesté par un tiers indépendant.

À fin 2022, nous avons investi 1,4 milliard d'euros sur des obligations vertes contre 955 millions d'euros fin 2021. Cet encours a ainsi progressé de 41,5 % sur l'année 2022.



### LES OBLIGATIONS VERTES OU GREEN BONDS

Il s'agit d'un emprunt émis par une entreprise ou une entité publique pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau par exemple).

→ **Au sein de notre portefeuille d'OPC**, certains de nos investissements sont fléchés sur la thématique de la protection du climat.

**C'est le cas du fonds Zencap European Sustainable Transition II.**



**Zencap**  
Asset Management

La nécessité d'une transition énergétique et environnementale rapide pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris augmente significativement les besoins de financement en infrastructures d'énergies renouvelables (photovoltaïque et biométhanisation).

Dans ce contexte, Zencap Asset Management (AM) a lancé en 2022 ce fonds classifié article 9 selon le règlement SFDR. Nous nous sommes engagées à y investir 50 millions d'euros.

Fin 2022, ses premiers investissements sur des infrastructures d'énergies renouvelables avaient été réalisés.



Usine de méthanisation SFP Zeeland située à Westdorpe (Pays-Bas)

Pour sélectionner les entreprises qui seront soutenues financièrement, Zencap AM applique un processus exigeant d'intégration des critères ESG. Pour ce faire, elle s'appuie sur une analyse extra-financière robuste et sur trois indicateurs de sélection et de suivi des entreprises :

- Alignement 2 °C (Accord de Paris) ;
- Alignement sur la taxonomie verte ;
- Net Environmental Contribution\*.

Pour être éligible, une entreprise doit remplir au moins deux de ces trois objectifs.



À fin 2022, grâce à notre investissement dans ce fonds, nous avons permis d'éviter l'émission de 2 616 tonnes équivalent de CO<sub>2</sub>, soit les émissions annuelles d'environ 294 français\*\*.



\* Cf. glossaire page 26

\*\* Selon <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lempreinte-carbone-de-la-france-de-1995-2021>

## 2.2 Protéger la biodiversité

La biodiversité, l'ensemble de tous les êtres vivant sur notre planète, décline désormais à une vitesse alarmante et sans précédent dans l'histoire humaine. Dans un rapport publié en 2019, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) a souligné qu'un million d'espèces, sur un total estimé à 8 millions, sont menacées d'extinction.

La protection de la biodiversité est ainsi devenue une urgence planétaire au même titre que le changement climatique, les deux étant intimement liés.

Touchées par ce constat, nous avons fait le choix, en 2022, d'adhérer au *Finance for Biodiversity Pledge*.



Cette adhésion nous permet également de contribuer aux objectifs internationaux de protection des écosystèmes fixés par la COP 15\*, la conférence des Nations-Unies sur la diversité biologique, qui s'est tenue en décembre 2022.

Afin de répondre aux engagements de cette alliance et ayant la volonté de réduire notre impact sur les écosystèmes, nous avons défini trois leviers d'action complémentaires en faveur de la biodiversité (cf. rapport ESG Climat Macif SAM et ses filiales - article 29 LEC).



### LE FINANCE FOR BIODIVERSITY PLEDGE

L'initiative *Finance for Biodiversity Pledge* a été lancée en 2021 dans le cadre de la COP 15. Elle réunit 140 institutions financières et a pour objectif de mettre les activités financières au service de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ses signataires s'engagent à :

- Collaborer et partager leurs connaissances en matière de bonnes pratiques sur le sujet ;
- Engager\* auprès des entreprises, en intégrant la biodiversité à leurs critères d'évaluation ESG ;
- Évaluer l'impact de leurs activités financières sur l'environnement ;
- Fixer et publier des objectifs d'atténuation de leurs impacts ;
- Effectuer avant 2025 un compte rendu public de tout ce qui précède.

### 2.2.1 ZOOM SUR L'UN DE NOS LEVIERS D'ACTION

→ À partir de fin 2023, dialoguer et engager avec quatre émetteurs sujets à des controverses concernant l'huile de palme afin qu'ils déploient une démarche robuste de prévention des risques de déforestation.

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont désormais bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, nous avons publié notre stratégie d'investissement et d'engagement\* relative à la biodiversité. Dans celle-ci, nous expliquons que notre action en faveur de la biodiversité s'exerce à travers

des initiatives d'engagements individuels ou collectifs avec les entreprises ou les secteurs présentant les impacts les plus importants sur la biodiversité.

La prise en compte des risques liés à la déforestation nous a, ensuite, conduit à formaliser une politique d'exclusion et d'engagement relative à l'huile de palme.

En effet, nous avons décidé de focaliser notre action sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette démarche de dialogue et d'engagement avec des entreprises présentes au sein de notre portefeuille d'obligations.

\* Cf. glossaire page 26

Ce dialogue se concentrera sur les entreprises ayant des activités liées aux achats de produits contenant de l'huile de palme (négociants, acteurs de l'industrie agro-alimentaire, etc.). À fin 2022, ce sont ainsi quatre entreprises qui ont été identifiées. Ensuite, elles feront l'objet, de notre part, d'un suivi sur une durée de deux ans.

L'objectif de notre démarche est d'inciter ces entreprises à adopter de bonnes pratiques sectorielles en matière d'atténuation des risques de déforestation, sur l'ensemble de la chaîne de valeur de leur produit.

À l'issue de cette démarche, ces entreprises seront conservées en portefeuille ou exclues, selon les résultats obtenus.

## 2.2.2 POUR ALLER (+) PLUS LOIN

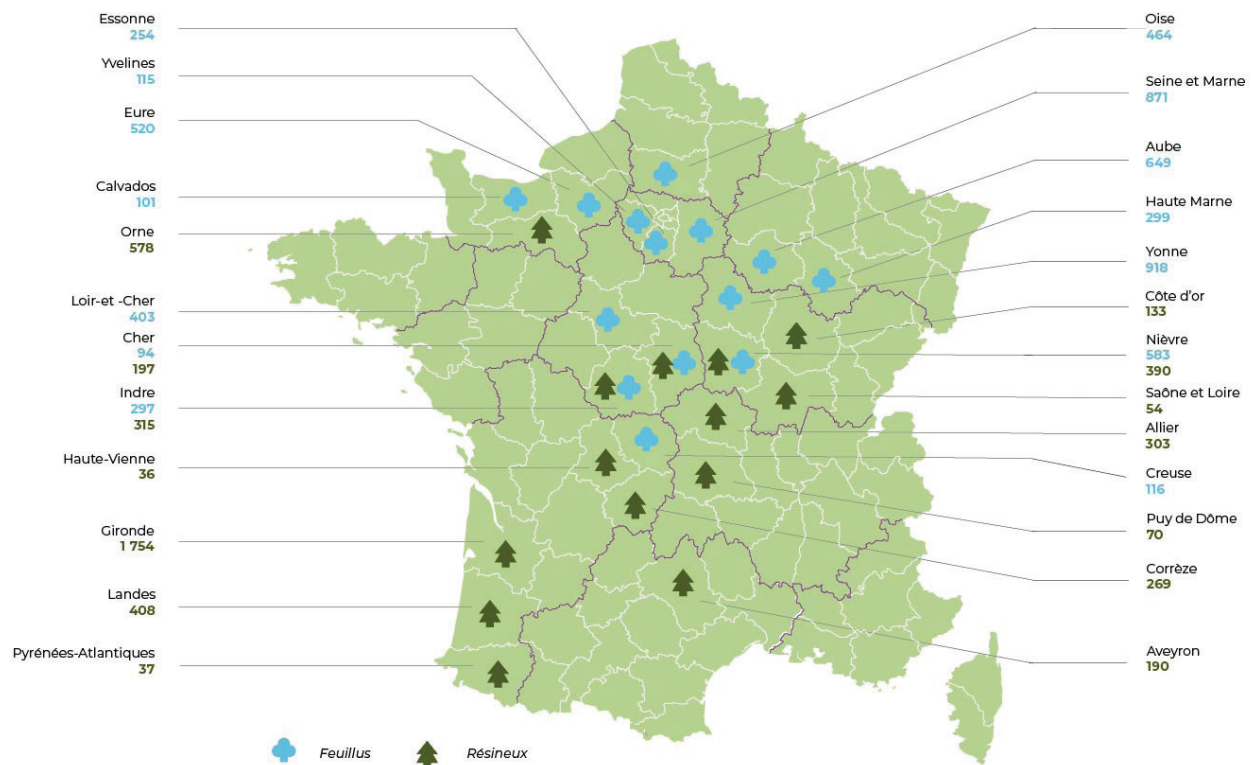
En complément de nos leviers d'action, nous investissons directement pour la protection de la biodiversité.

### → Nos actifs forestiers

Nous comptons, depuis 1975, parmi les propriétaires privés de la forêt française.

Fin 2022, notre patrimoine forestier atteignait une surface de 10 393 hectares, soit environ la surface de Paris *intra-muros* et sa valeur était estimée à 83,9 millions d'euros.

Carte de nos forêts au 31 décembre 2022



Nous veillons à gérer de façon durable nos groupements forestiers : ils sont certifiés PEFC\*. En 2023, nous démarrerons une démarche pour les certifier également FSC\*.

Face aux risques liés au changement climatique, la biodiversité joue un rôle central dans la résilience des

forêts. Le suivi d'indicateurs relatifs à la biodiversité permet d'adapter leur gestion et de limiter au maximum les risques de perte de diversité biologique.

Le suivi de la biodiversité de notre patrimoine forestier et de son évolution est effectué à travers un réseau de placettes, des surfaces délimitées et localisées représentatives de la variabilité de la forêt où les

\* Cf. glossaire page 26

## 02 Trois axes pour une stratégie d'investissement responsable et durable

données sont collectées régulièrement. Ces placettes permettent d'évaluer la diversité des essences, la présence de bois morts, l'existence de dendromicrohabitats (structures servant d'habitat à divers espèces, portées par des arbres, qu'ils soient vivants ou morts), ainsi que la valeur écologique des forêts, valeur reflétant la diversité des espèces pour quatre types d'animaux : les mammifères, les oiseaux, les chauves-souris et les insectes.

Fin 2022, 481 placettes avaient été réalisées, couvrant 70 % de la surface totale de nos forêts.

Une couverture globale est visée d'ici fin 2024. Grâce à ces analyses, il a été révélé que, dans nos massifs forestiers :

- 36 essences forestières sont présentes ;
- Par hectare, il y a en moyenne 141 dendromicrohabitats ;
- La valeur écologique est de 338 points par hectare, ce qui signifie que nous avons une forte diversité des espèces présentes.



*Lisière de forêt de pins Douglas à Chaumont (Orne - 61)*

### → SWEN Blue Ocean



En septembre 2021 lors du Congrès mondial de la Nature, SWEN Capital Partners a lancé le fonds *Blue Ocean*, classifié article 9 au sens de la réglementation SFDR.

Ce fonds, qui bénéficie de l'expertise scientifique de l'IFREMER\*, est le premier fonds à impact\* européen soutenant des *start-up* qui œuvrent pour la protection et la régénération de la santé de l'océan. Nous nous sommes engagées à y investir 25 millions d'euros.

Sa stratégie se concentre sur les solutions qui permettent de lutter contre les grandes menaces qui pèsent sur l'océan (surpêche, pollutions et changement climatique) pour transformer des marchés en forte croissance et vecteurs d'emplois, tels que l'aquaculture ou les énergies marines.

Des indépendants et des experts de la conservation veillent à la pertinence scientifique des investissements, avant même leur présentation au comité d'investissement.

Cette approche différenciante et novatrice, véritable gage de confiance et d'engagement pour nous investisseurs institutionnels responsables, vise à donner toujours plus de sens à l'activité d'investissement se voulant à impact positif.



Fin 2022, le fonds avait déjà réalisé huit investissements, sur un objectif de 20 à 25 au total.

Parmi ses investissements, il y a par exemple Spinergie, une *start-up* française qui accompagne la transition écologique du transport maritime. Son cœur de métier est de mesurer, évaluer et optimiser les performances des navires et des opérations maritimes, afin d'améliorer leurs impacts environnemental et opérationnel.

\* Cf. glossaire page 26

## 2.3 Mettre nos valeurs au service de la société

Nous souhaitons maîtriser les impacts de nos investissements en matière de droits de l'Homme et générer des impacts positifs sur la société.

Pour ce faire, nous avons défini quatre leviers d'action (cf. rapport ESG Climat Macif SAM et ses filiales - article 29 LEC).

### 2.3.1 ZOOM SUR L'UN DE NOS LEVIERS D'ACTION

→ **Dialoguer et engager, de 2022 à 2025, avec 60 entreprises françaises pour soutenir leurs efforts en faveur de l'inclusion des jeunes en situation de fragilité vis-à-vis de l'emploi.**

Cette démarche de dialogue et d'engagement auprès d'entreprises présentes dans notre portefeuille obligatoire s'inscrit dans le cadre de notre plan stratégique 2022-2023.

60 entreprises françaises seront interrogées sur leur stratégie d'inclusion des jeunes en situation de fragilité, c'est-à-dire les moins de 30 ans sans emploi et peu diplômés, en matière de recrutement, de carrière, de formation et de qualité des contrats de

travail. Les entreprises présentant les politiques les moins abouties seront ensuite recontactées pour être incitées à élever leur niveau d'ambition et renforcer les moyens dédiés en la matière. En 2024, un nouveau questionnaire sera envoyé aux entreprises afin d'évaluer les progrès réalisés.

Cette démarche de dialogue et d'engagement vise à contribuer à l'Objectif de développement durable n° 8 des Nations-Unies : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



### 2.3.2 POUR ALLER (+) PLUS LOIN

En complément de ces leviers d'action, nous sélectionnons des investissements œuvrant pour générer des impacts positifs sur la société.

#### → Zoom sur *Macif Impact ESS*

Le véhicule d'investissement *Macif Impact ESS* (Économie Sociale et Solidaire) accompagne financièrement des structures dont l'activité est porteuse d'un impact positif sur les personnes fragiles, les jeunes et l'environnement. *Macif Impact ESS* soutient les acteurs des secteurs de l'habitat, de la santé, de la mobilité, de la finance et de l'épargne.



**Impact ESS**

Depuis sa création fin 2020, *Macif Impact ESS* a investi 4 millions d'euros dans huit structures : France Active, Résidservices, Habitat et Humanisme, Foncière Chênelet et, en 2022, Titi Floris, Crésus, Eté Indien, Vitanovae.

Titi Floris est une société coopérative et participative (SCOP) avec une dimension sociale pour ses salariés et ses usagers. Elle est spécialisée dans le transport et l'accompagnement de personnes en situation de handicap, à autonomie ou mobilité réduite sur le secteur du Grand Ouest.



La Fédération CRESUS est aujourd'hui composée de 30 associations indépendantes engagées dans le combat de la lutte contre le surendettement.

Animée par la volonté d'agir, chacune accompagne activement les personnes en situation de fragilité financière.



**CRÉSUS®**  
FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DES CHAMBRES RÉGIONALES  
DU SURENDETTEMENT SOCIAL

#### → Zoom sur le fonds *Rebond Tricolore* de Zencap AM



En 2020, en tant qu'acteurs importants du financement de l'économie et investisseurs de long terme, nous avons décidé de soutenir les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire (PME et ETI) françaises. Notre ambition était de les aider à traverser la crise économique résultant de la pandémie de la Covid-19.

Ainsi, nous nous sommes engagées à investir 40 millions d'euros dans le fonds *Rebond Tricolore* de Zencap AM, créé dans le cadre du programme d'investissements Relance Durable France coordonné par France Assureurs.

À fin 2022, 26 investissements ont été réalisés par ce fonds. Parmi ses investissements, il y a par exemple le Groupe Burgermeister. Cette entreprise française, spécialisée dans la menuiserie d'extérieur, a fait de son dynamisme économique, un levier de création d'emplois et d'impact territorial qui lui a valu une récompense en étant lauréate du Prix spécial Territoires au Grand Prix des Lionnes 2022 organisé par le journal Challenges. Sa démarche de gestion des enjeux sociaux se décline par la création d'emplois pérennes, de qualité et une politique de formation active.

Fin 2022, les entreprises soutenues par le fonds *Rebond Tricolore* avaient :

- pour 53 % d'entre elles mis en place un plan d'intéressement aux bénéficiaires ;
- créé plus de 4 000 emplois en 2022 ;
- pour 33 % d'entre elles mis en place une politique de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre quantifiée et datée.





# Et maintenant

Notre démarche extra-financière va se poursuivre en 2023 et dans les années à venir.

Pour le climat, nous avons défini une trajectoire pour notre portefeuille obligataire en intégrant les émissions des entreprises sur la totalité de leur chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3 inclus). Les suivre sera une de nos préoccupations majeures en veillant à maintenir notre démarche de dialogue et d'engagement avec des entreprises ciblées afin de les encourager à réduire leur empreinte carbone. Pour notre portefeuille immobilier, il nous faudra nous mettre en ordre de marche pour respecter, au-delà de notre objectif à fin 2025, la cible réglementaire du décret Tertiaire d'une baisse de 40 % de notre consommation d'énergie d'ici 2030.

Pour la préservation de la biodiversité, notre ambition sera d'aller plus loin en définissant une trajectoire afin de réduire notre impact négatif sur celle-ci.

Sur le volet social, dès cette année, nous pourrons exploiter les premiers résultats de notre action concernant l'inclusion professionnelle des jeunes en situation de fragilité.

Enfin, concernant nos offres d'assurance-vie, début 2023, nous avons renforcé notre stratégie de gestion financière. Cela nous a permis de classer les supports euros des contrats Multi Vie et Jeewan Patrimoine article 8 selon le règlement SFDR. Cette classification signifie qu'ils intègrent des caractéristiques environnementales et sociales. En complément, pour nos gammes d'unités de compte, tout en continuant de sélectionner des supports qui offriront de nouvelles perspectives d'épargne responsable, nous renforcerons nos exigences extra-financières envers les sociétés de gestion.



# Glossaire

## **Act4Nature international**

Initiative, lancée par l'association française Entreprises pour l'Environnement (EpE) en 2018, qui a pour objectif de mobiliser les entreprises sur leurs impacts directs et indirects, leurs dépendances et leurs possibilités d'actions favorables à la nature. Elle réunit des entreprises, des pouvoirs publics, des scientifiques et des associations environnementales.

## **BREEAM**

*Building Research Establishment Environmental Assessment Method*, certification britannique évaluant l'impact environnemental d'un bâtiment.

## **CDP**

Organisation internationale sans but lucratif qui incite les entreprises à publier des informations sur leur prise en compte du changement climatique, de la biodiversité et de la protection des ressources en eau.

## **Controverse**

Débat dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou à la suspicion de violation des grandes conventions internationales relatives aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## **COP 15**

La 15<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue en décembre 2022. Lors de celle-ci, un accord a été trouvé sur une feuille de route visant notamment à protéger 30 % de la planète d'ici 2030.

## **COP 21**

La 21<sup>ème</sup> Conférence des parties (COP 21) à la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques s'est tenue en décembre 2015. Elle a permis de trouver un accord, dit Accord de Paris, qui se donne pour objectif de limiter la hausse de la température globale nettement en dessous des +2 °C.

## **Engager / Engagement**

Démarche de sensibilisation et de progrès qui consiste à dialoguer avec une entreprise et l'accompagner sur le long terme.

## **Fonds à impact**

Fonds dont les investissements sont réalisés avec l'intention de générer un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

## **FSC**

*Forest Stewardship Council*, certification suffisamment exigeante pour assurer au consommateur la légalité du bois et la gestion durable de l'exploitation.

## **IFREMER**

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer qui contribue à protéger et restaurer l'océan, à gérer durablement les ressources et milieux marins, et à partager des données et informations marines.

## **Net Environmental Contribution**

Mesure évaluant le degré de contribution de toute activité économique à la transition écologique.

## **PEFC**

Programme de reconnaissance des certifications forestières, organisation internationale de certification forestière, créée en 1999, qui promeut la gestion durable des forêts dans le monde.

## **TCFD**

*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*, groupe de travail créé en 2015 sous l'égide du G20 qui définit des recommandations concernant la publication d'informations par les entreprises sur leurs engagements et actions en vue de réduire leurs risques face au changement climatique.





La Macif,  
c'est vous.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier - 79000 Niort.



Crédits photos: CD/Photononstop-WavebreakMedia/Photononstop-Darri-P5/Photononstop-Cultura/GraphicObsession-MacifInvestissement/Déborah Denicourt-SFPGroup2022-ForestryFrance/Adrien Sarrazin-Panther Media/GraphicObsession-belchonock/Panther Media/GraphicObsession